

## Revue de presse 25 juin 2008

### Journalisme - Le temps d'agir

#### Conseil de presse

Les gouvernements devraient intervenir pour garantir l'accès à l'information dans les régions, d'après le Conseil de presse du Québec.

Le président de l'organisme, Raymond Corriveau, en est arrivé à cette conclusion à la suite d'une tournée de cinq mois à travers la province. « Partout on demande plus de journalistes sur le terrain », dit-il.

M. Corriveau se garde toutefois de cibler une entreprise médiatique en particulier pour la pauvreté de son information régionale. Le président du Conseil de presse accuse toutefois les grands médias de propager une vision folklorique des régions et de ne pas informer le public de ce qui s'y passe véritablement.

La création de grands groupes médiatiques et la recherche du profit défavorisent l'information régionale, selon M. Corriveau. Il ajoute que les gouvernements doivent aussi assumer une part de responsabilités et soutenir l'information en région.

« Alors, faut peut-être imaginer des solutions par la fiscalité », explique-t-il. Le président du Conseil de presse mentionne également que les médias communautaires devraient recevoir davantage de soutien financier de l'État. (UMQ-Radio-Canada)

### Pêche au maquereau

#### Le maire des Îles interpelle Loyola Hearn

Les pêcheurs madelinots veulent continuer à pêcher le maquereau près des côtes de Terre-Neuve.

Le maire des Îles-de-la-Madeleine, Joël Arseneau presse le ministre de Pêches & Océans Canada, Loyola Hearn, de les autoriser officiellement à fréquenter cette aire de pêche.

Joël Arseneau craint qu'Ottawa limite géographiquement l'accès au maquereau. Cette mesure toucherait aussi les pêcheurs de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

Les Madelinots ont toujours eu accès à tout le golfe du Saint-Laurent pour pêcher le maquereau. Plus de 8 millions de livres de maquereaux ont été débarquées en 2003. L'an passé, les débarquements ont atteint à peine un million de livres, notamment en raison du refroidissement des eaux du golfe. Le phénomène pousse les maquereaux à migrer près des côtes de Terre-Neuve.

Ottawa a ainsi limité les zones de pêche au maquereau pour toutes les provinces maritimes sauf le Québec en 1996.

Selon le maire des Îles, le ministre Loyola Hearn s'apprêterait maintenant à limiter les zones de pêcheurs québécois. C'est inacceptable, juge Joel Arseneau. « Il y a sûrement un réflexe protectionniste quelque part dans nos voisins des Maritimes », souligne M. Arseneau.

Ce dernier fait valoir que la pêche au maquereau est liée à l'histoire des Îles: « Je pense que c'est du vol de ressource. On a une activité de pêche traditionnelle. On ne peut pas du jour au lendemain empêcher les Madelinots de faire ce qu'ils ont toujours fait. »

Les Madelinots ont aussi développé au cours des années des produits à valeur ajoutée à partir de ce poisson comme le maquereau fumé ou le maquereau en boîte de Pêcheries Gros Cap.

Personne empêche les Terre-neuviens d'aller chasser les phoques sur les côtes des Îles, pourquoi empêcher les Madelinots d'aller chercher la pêche au maquereau à Terre-Neuve, demande le maire Arseneau.

Joël Arseneau espère un soutien formel de Québec pour défendre les droits des pêcheurs des Îles. (Radio-Canada)

## **Nouveau régime forestier - Un document qui déçoit**

Le document de travail du gouvernement du Québec sur le nouveau régime forestier déçoit la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ). L'organisation, qui compte dans la région seulement 6500 producteurs de boisés privés, estime que le gouvernement n'a pensé qu'à la forêt publique et aux grandes sociétés, en oubliant l'apport de la forêt privée.

Le président de la FPBQ, Pierre-Maurice Gagnon, estime qu'il n'y a que des miettes pour la forêt qui fournit pourtant le cinquième des approvisionnements en matière ligneuse des usines.

Il souligne que le document, qui fera l'objet d'une consultation publique à l'automne, n'a prévu aucune mesure d'aide pour la sylviculture intensive en forêt privée.

M. Gagnon croit que le système d'encan qui sera mis en place risque de nuire aux producteurs privés.

Il mentionne par ailleurs toute l'aide dont bénéficient les entreprises forestières. « Cette aide accordée à l'industrie se traduit par une baisse des coûts d'approvisionnement de 8 \$ à 10 \$ du mètre cube. Chose qu'on n'a pas eue, nous autres. Alors, on n'est plus capable de compétitionner. C'est l'État indirectement qui subventionne l'industrie », déplore-t-il.

Il indique que si le régime proposé est adopté, le Québec pourrait se retrouver avec beaucoup moins de matière ligneuse disponible en forêt privée, car les propriétaires ne seraient plus en mesure d'y trouver leur compte. (Radio-Canada)

## **Rocher Percé: un droit d'accès qui en vaut le coût**

«Nous on est vraiment très satisfaits de cette visite d'aujourd'hui au rocher», ont lancé en chœur, Ginette Raymond et André Gauthier, le premier couple à avoir payé pour voir de près cette roche mythique.

Journée historique que celle du lundi 23 juin 2008 : à midi top chrono, le premier tour guidé payant au rocher Percé a été lancé, auquel a d'ailleurs participé un seul couple de touristes qui en était à son premier jour de vacances. Décidément, c'était la journée des premières!

L'escalier du Mont-Joli est le point de départ de ce tour à caractère pédagogique. On y retrouve d'ailleurs des panneaux d'interprétation du rocher Percé et de son environnement avec quelques regards sur le passé, dont ces mots de Samuel de Champlain en 1603 : «On vint à l'Isle Percée, un rocher fort haut, eslevé des deux costez, où il y a un trou par où les chaloupes

et les bateaux peuvent passer en haute mer.» D'autres panneaux de signalisation vous avisent des dangers liés à la marche le long des parois du rocher et des alentours, et ce, tout au long du parcours.

Sur place, Gilbert Bourget, notre garde-parc naturaliste, sonne le départ d'un tour qui durera une heure durant laquelle on ne s'ennuie jamais. D'entrée de jeu, M. Bourget nous a bombardés d'informations non sans intérêt : la formation des continents, ses dérives et autres données sur la formation appalachienne.

Plus loin, au tournant du mont Joli, qui fait face au rocher, sur le tombolo (bande de sable qui lie la cathédrale de pierre au continent), M. Bourget vous dira que là, le cap Canon a 525 millions d'années, que là, le cap Blanc en a 475 millions et que le rocher, lui, est âgé de 400 millions d'années (tout jeune, quoi!).

On y est. Le rocher, constitué de calcaire, fait 88 mètres de haut, quelque 400 mètres de long et jusqu'à 80 mètres de large. Il perd en moyenne 300 tonnes de roche par année. Le tour nous rapproche du rocher à près de 100 pieds, mais pas plus, question de sécurité.

Ce choix n'est pas étranger à une récente décision de la Cour supérieure à la faveur d'un touriste ontarien qui avait intenté une poursuite contre la Société des établissements de plein air du Québec. Ce citoyen avait été percuté à la tête par une roche en 2003. C'est ce qui explique l'encadrement d'une visite désormais payante au rocher.

«Oui, ça a été un malheureux incident, mais les mises en garde sur les dangers des lieux existent depuis 1996, c'est moi qui ai installé les premiers panneaux de signalisation», résume Rémi Plourde, directeur du parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, rappelant que le rocher est visité par 80 000 à 100 000 personnes par année. Le coût de la visite est de 5 \$ pour un adulte et de 2,50 \$ pour un enfant. À cela s'ajoute un droit d'accès de 3,50 \$ pour un adulte et de 1,50 \$ pour les 6 à 17 ans.

Ce droit vous donne aussi accès à l'île Bonaventure et au centre d'interprétation. Pour participer à un tour (il y a deux départs par jour jusqu'au 26 septembre), il vous faut acheter votre billet à la boutique du parc située tout près du quai. Prévoyez de bonnes chaussures pour la randonnée.

«Nous, on est vraiment très satisfaits de cette visite d'aujourd'hui au rocher», ont lancé en chœur Ginette Raymond et André Gauthier, le premier couple à avoir payé pour voir de près cette roche mythique. (Le Soleil)

## **Du balai!**

Le président de la Conférence des élus de la Gaspésie demande que Jean-Pierre Blackburn soit relevé de ses fonctions à Développement économique Canada.

Bertrand Berger estime que le premier ministre Stephen Harper doit poser ce geste afin de permettre un règlement au conflit entourant le financement des organismes à vocation économique.

Jean-Pierre Blackburn s'est attiré les foudres de nombreux intervenants depuis qu'il a annoncé que son ministère cesserait de subventionner le fonctionnement d'organismes québécois comme le TechnoCentre éolien ou la Société de développement de la mariculture.

Le président de la Conférence des élus estime que Jean-Pierre Blackburn est allé trop loin et que sa position très tranchée sur cette question ne lui permet plus de faire marche arrière.

Bertrand Berger souhaite que le premier ministre Stephen Harper profite du remaniement ministériel de cet avant-midi pour déplacer Jean-Pierre Blackburn vers un autre ministère, pavant ainsi la voie à une solution au problème du financement des organismes à vocation économique.

Le premier ministre Stephen Harper annoncera vers 11 heures les modifications qu'il apporte à son Conseil des ministres à la suite de la récente démission de Maxime Bernier. (CIEU-FM)

## **Un bon coup de pouce**

Plusieurs jeunes et entreprises de la région ont été choyés depuis 4 ans par les interventions de la Fondation communautaire de la Gaspésie et des Îles.

Le programme "Gaspésie-Les Îles : Terre d'accueil des jeunes diplômés" a financé un peu plus de 270 jeunes et près de 75 employeurs. L'objectif est de favoriser l'établissement des jeunes diplômés et de leur faciliter l'accès au marché du travail. Une aide variant entre 2 mille et 10 mille dollars est versé aux nouveaux diplômés et les entreprises qui les embauchent reçoivent une subvention couvrant 50 % de leur salaire, jusqu'à concurrence de 15 mille dollars.

Dans le cadre de ce même programme, le volet "Stage" a permis de soutenir des étudiants venus prendre de l'expérience dans les entreprises de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. 150 ou 200 dollars par semaine leur sont versés.

Le programme "Se brancher au savoir" a quant à lui aidé les entreprises et les organismes de la région à créer des liens avec le milieu de la recherche. En collaboration avec l'Université Laval et l'Université du Québec à Rimouski, 13 projets de recherche ont été réalisés sur le territoire et 20 sont en cours.

Les entreprises, organismes ou centre de recherche qui participent au volet "Initiatives du milieu", ont de leur côté reçu du financement de la part de la Fondation communautaire afin de mener à terme des projets de recherche dans des domaines comme l'agroalimentaire, les nouvelles technologies de l'information ou les énergies renouvelables. (CIEU-FM)

## **DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN - La Haute-Gaspésie exige sa part du gâteau**

Constatant qu'elle n'a pu profiter des retombées du second appel d'offres éolien, la Haute-Gaspésie réclame du gouvernement sa juste part pour donner un souffle à son économie.

« Nous avons deux choix : baisser les bras ou poursuivre notre développement », a souligné lundi, le maire de Sainte-Anne-des-Monts Micheline Pelletier, entourée du député Pascal Bérubé et du préfet de la MRC de la Haute-Gaspésie, Majella Émond.

Conscient que le temps presse et qu'il se fait tard, Pascal Bérubé, qui appuie la démarche des autorités de la Haute-Gaspésie, soutient qu'il faut trouver des opportunités pour tirer profit du décret lié à l'appel d'offres de 500 mégawats réservé au milieu communautaire et autochtone.

On demande au gouvernement que la norme du contenu québécois soit portée de 60 à 85 %. De plus, contrairement à ce que l'on retrouvait dans les appels d'offres précédents, qui ne s'appliquaient que pour la réalisation des pales et des tours, on demande que la fabrication de composants comme les moyeux ou les engrenages, par exemple, soit incluse au contenu.

Une telle mesure, de l'avis des représentants de la Haute-Gaspésie, pourrait favoriser des entreprises québécoises comme AEER sur qui mise cette région.

En plus du député, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la MRC ont déjà adopté des résolutions allant dans ce sens. On espère obtenir d'autres appuis, dont celui de la Conférence des élus. Pour les intervenants dans ce dossier, la situation est urgente et on presse le gouvernement d'agir avant la fin de la présente session parlementaire.

Micheline Pelletier a d'ailleurs rappelé que le gouvernement n'a pas tardé à injecter quelque 500 millions à Murdochville et à Chandler lors des crises qui ont secoué ces villes. Avec une perte de plus de 500 emplois depuis un peu plus de 2 ans uniquement dans le secteur de la forêt, elle estime que Québec doit réagir.

Micheline Pelletier presse également le ministère du Développement économique et de l'Innovation (MDEI) d'agir rapidement dans le dossier de l'implantation de l'usine de panneaux solaires Zunlight, sans quoi elle risque de filer vers d'autres cieux, tout comme le centre d'archivages et de numérisation.

Tout le monde s'entend pour dire que le sablier est tourné et que la situation exige une intervention d'urgence.

Les élus de la Haute-Gaspésie, Micheline Pelletier, Pascal Bérubé et Majella Émond lancent un cri d'alarme au gouvernement dans le dossier éolien. (L'Avantage)

## **Québec propose une solution aux travailleurs de la forêt**

Les travailleurs n'obtiennent pas tout à fait tout ce qu'ils demandent, mais il y a une lueur d'espoir.

Les travailleurs sylvicoles demandent que les crédits ne soient plus attribués directement aux industriels, mais qu'ils soient acheminés aux coopératives d'aménagement. Ce n'est pas l'avenue que le gouvernement a choisie dans ce cas-ci. L'attribution des crédits demeure la même, cependant le mode de paiement a été modifié.

" Premièrement, pour soutenir et soulager les industriels, le ministère fera les paiements à toutes les 2 semaines. Le problème au départ, c'était le manque de liquidité des industriels, ce qui les empêchait de faire les travaux. Autre chose avec les industriels, on va faire des travaux en prévention face à la tordeuse qui se manifeste sur le territoire. Il va se faire des travaux d'éclaircie pré-commercial sur différents parterres. Donc, ça va fournir du boulot additionnel aux travailleurs, » précise la ministre des Affaires municipales et des régions, Nathalie Normandeau.

Cette mesure spéciale est temporaire mais la ministre espère qu'elle sera maintenue tant et aussi longtemps que la région subira les contrecoups de la crise forestière. Elle se fie à l'éventuelle arrivée du Livre vert.

" Ça fait longtemps que les aménagistes plaident pour l'aménagement aux aménagistes. Je suis tout à fait d'accord avec cela étant entendu que ce que je trouve inacceptable, on l'a vécu avec GDS, il y a une trop grande dépendance entre les industriels et les coopératives. Ce sont les coops qui font les travaux d'aménagement, mais lorsqu'une entreprise traverse des difficultés comme GDS, on sait ce que ça implique. Cela a un effet domino auprès des coops qui livrent les travaux d'aménagement. Il faut briser ce lien là, » mentionne madame Normandeau.

Rappelons que le Livre vert entrera en vigueur seulement en 2013, donc les propositions seront encore longuement discutées. Par ailleurs, difficile de dire à ce stade-ci si tous les travailleurs sylvicoles réussiront à trouver du travail. Ils sont estimés à plus de 400 au ministère. Et le gouvernement doit avancer environ 200 mille dollars pour que cette mesure en 2 volets soit appliquée. (CHAU-TVA)